



Association Energym K'Danse 73
Route de Pralognan
73350 Planay
energymkdanse73@gmail.com

Règlement intérieur

L'association Energym K'Danse est une association à but non lucratif de type loi 1901.
Les membres sont donc tous bénévoles.

Règlement intérieur des adhérent(e)s :

Article 1 :

Un certificat médical de moins de 3 ans mentionnant l'absence de contre-indication à la (aux) pratique(s) est exigé à l'inscription. Il faudra remplir un document CERFA pour re valider ce certificat. Il faut également être titulaire d'une responsabilité civile.

Article 2 :

Les cotisations sont payables au début de l'année. Il est possible de régler en plusieurs fois. Le règlement complet doit être remis avant la fin du 1^{er} trimestre. Le non-paiement entraînera la non-acceptation de l'élève au cours. Tout trimestre entamé est dû. Les remboursements d'année / trimestre ne se feront que sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une incapacité à la pratique. Ce certificat doit être remis au bureau dans le mois suivant l'arrêt de l'activité. Les chèques sont à mettre à l'ordre de " ENERGYM K'DANSE ".

Article 3 :

La carte de 10 séances est valable sur l'année scolaire en cours, et pour les cours de Zumba adultes, Gym et Step. Elle est non nominative.

Article 4 :

Pour des questions de sécurité et de responsabilité côtés parents et association, il sera demandé aux parents de **prévenir le professeur par SMS au 06.17.22.00.24 en cas d'absence** de l'enfant. L'association n'est pas responsable des élèves en dehors des heures de cours et des répétitions. Les parents sont tenus de venir chercher leur(s) enfant(s) mineur(s) dans la salle de cours et de signaler son départ au professeur.

Article 5 :

Il est fortement conseillé de porter une tenue adaptée pour la pratique du sport (pas de jeans). Il sera demandé d'avoir les cheveux attachés pour plus d'aisance, de bannir les chewing-gums ainsi que l'utilisation des téléphones portables pendant les séances.

Article 6 :

Il est nécessaire de respecter l'état des locaux et du matériel. Pour garder une salle propre et non glissante, prévoir une paire de chaussures propres et sèches, surtout l'hiver ou en cas de pluie. En cas de dégradation constatée, la réparation du préjudice occasionné sera mise à la charge de la personne responsable. Il est également nécessaire de penser à éteindre les lumières et couper l'eau après chaque passage dans les espaces communs tels que les toilettes.



Association Energym K'Danse 73
Route de Pralognan
73350 Planay
energymkdanse73@gmail.com

Article 7 :

Du matériel sera prêté sur certaines séances (steps, tapis, matériel fitness). En revanche, et pour des raisons d'hygiène et de stockage, il faut posséder son propre ballon pour le Postural Ball, et arriver avec le ballon gonflé.

Article 8 :

Un gala de fin d'année sera proposé le **dernier dimanche de juin chaque année**. Il sera demandé aux élèves souhaitant participer à ce gala, d'en informer le professeur **le jour de la reprise du troisième trimestre**. Il sera également demandé une participation de 10 € pour les enfants et 15 € pour les groupes adolescents et adultes afin d'aider à financer une partie de l'achat et la création des costumes.

Ce montant ne sera pas remboursé en cas d'annulation de la participation au gala dans le courant du mois de juin. Les places du gala seront vendues dès la reprise du **troisième trimestre** et pourront être réservées sur plan, accompagné du règlement. (6 € à partir de 12 ans / 3 € de 4 à 11 ans / gratuité pour les 3 ans et moins).

Article 9 :

Merci de penser à faire passer les enfants aux toilettes avant le début de chaque cours.

Article 10 :

La présence des parents est autorisée dans la salle uniquement pendant le mois de septembre. A partir d'octobre, merci de patienter dans le hall à côté.

Article 11 :

L'acte d'adhésion implique de plein droit l'acceptation du présent règlement.

Article 12 :

Par cet acte, vous devenez membres adhérents de l'association et vous pouvez participer aux assemblées générales avec voix consultative.

Article 13 :

L'assemblée générale a lieu, au moins, une fois par an, si vous n'avez pas la possibilité de vous y rendre, vous pouvez choisir d'être représenté par un autre membre de l'association muni de votre pouvoir.

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur ci-dessus et consultable sur notre site internet energymkdanse73.fr

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et l'accepte sans réserve.

Signature :